



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



⑪ Numéro de publication: **0 667 431 A1**

⑫

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑬ Numéro de dépôt: **94440011.8**

⑬ Int. Cl. 6: **E04H 6/10**

⑭ Date de dépôt: **10.02.94**

⑮ Date de publication de la demande:  
**16.08.95 Bulletin 95/33**

⑯ Etats contractants désignés:  
**AT BE CH DE GB IT LI LU MC NL**

⑰ Demandeur: **Bittler, Marc**  
**1, allée du Souvenir**  
**F-67300 Schiltigheim (FR)**

⑱ Inventeur: **Bittler, Marc**  
**1, allée du Souvenir**  
**F-67300 Schiltigheim (FR)**

⑲ Mandataire: **Dénoyez, Hubert**  
**28, Place de la Cathédrale**  
**F-67000 Strasbourg (FR)**

### ⑳ Construction à usage de parking automobile.

⑳ Construction à usage de parking automobile en hauteur au-dessus ou en-dessous du sol, cette construction est en forme de tour ronde, ou ovale, à plusieurs niveaux (1, 2, 3, 4) dont au moins une partie (10, 20, 30) est hélicoïdale en pente douce, et comportant chacun d'une part en périphérie et radia-

lement des emplacements de parking (11, 21, 31, 41), et d'autre part une aire de circulation (5) dans les deux sens autour d'une colonne centrale (6), ladite aire de circulation (5) étant bordée d'ouvertures (54) fermées par des grilles (55).

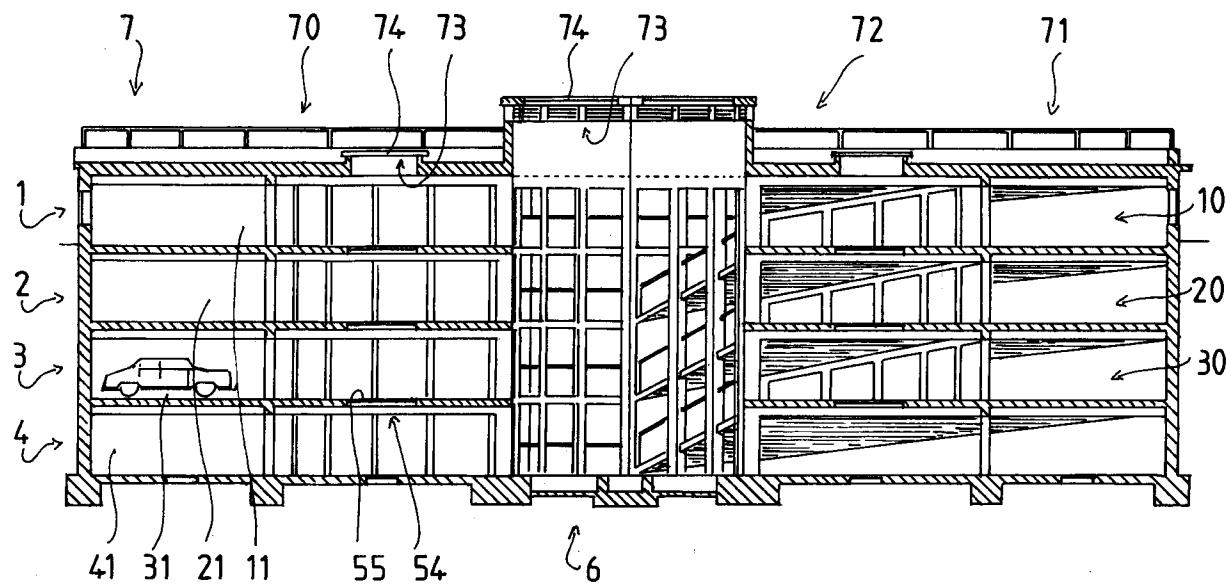


Fig. 1

La présente invention a pour objet une construction à usage de parking automobile en hauteur au-dessus ou en-dessous du sol.

La présente invention vise à proposer une construction à usage de parking automobile de grande capacité pour un encombrement réduit.

Etant donné que l'emplacement réservé à une voiture est incompressible le gain en encombrement ne peut être réalisé qu'au niveau des aires de circulation des véhicules.

On connaît déjà des constructions créées dans cet objectif, ne serait-ce que les parkings automatisés où des automates prennent en charge les véhicules à l'entrée du parking et les transportent pour les stocker, si ces constructions permettent de réduire les aires de circulation au strict minimum elles n'en sont pas moins de coûts de fabrication et de fonctionnement très élevés.

On connaît également des constructions de conception simple, c'est-à-dire où le propriétaire gare son véhicule lui-même sur un emplacement qu'il aura cherché, qui présentent des caractéristiques particulières dans la recherche de la rationalisation de l'espace disponible.

Les constructions à usage de parking les plus simples sont celles comportant plusieurs niveaux auxquels on accède par des rampes inclinées sises en bordures desdites constructions, en extrémités desdits niveaux, ces constructions présentent comme principal inconvénient que le conducteur d'un véhicule en quête d'une place doit quitter la rampe d'accès pour s'engager à un niveau sans savoir si il y a une place disponible, et si tous les emplacements du niveau sont occupés il est obligé de reprendre la rampe d'accès afin de changer de niveau.

D'autres plus complexes comportent des aires de circulations hélicoïdales, extérieures à la construction pour les bâtiments aériens, ou intérieure à la construction mais en périphérie pour les bâtiments enterrés, ce qui présente l'inconvénient d'une perte d'espace.

D'autres encore proposent des constructions comportant une rampe hélicoïdale à sens unique, le retour se faisant par un ascenseur extérieur ou central, les inconvénients de ces constructions étant d'une part les coûts de fabrication et de fonctionnement et d'autre part le risque d'engorgement de l'ascenseur aux heures de pointe.

La présente invention vise à remédier à ces inconvénients en proposant une construction à usage de parking automobile en hauteur au-dessus ou en-dessous du sol de conception simple et optimisant l'espace disponible, et permettant à un conducteur de véhicule de trouver immanquablement un emplacement libre.

La construction à usage de parking objet de la présente invention est en forme de tour ronde ou

ovale à plusieurs niveaux, dont une partie au moins est hélicoïdale en pente douce, et en périphérie desquels sont disposés radialement des emplacements de parking ou des boxes. Le centre de la construction est occupé par une colonne, une aire de circulation dans les deux sens passant entre ladite colonne centrale et les emplacements de parking périphériques.

Dans le cas d'une construction enterrée, le plan supérieur peut être aménagé de plusieurs façons, à savoir des jardins et des aires de jeux ou bien une construction d'habitations ou de bureaux.

L'accès au parking se fait latéralement par une ou plusieurs entrées faisant également office de sorties, percées dans le niveau supérieur ou inférieur selon que la construction est enterrée ou aérienne.

L'aire de roulement est percée de larges ouvertures fermées par grilles, ayant pour fonction d'une part le passage de l'air et de la lumière et d'autre part de permettre accessoirement au conducteur d'une voiture qui monte, de voir si une voiture circule au niveau supérieur et descend à sa rencontre.

Ainsi le conducteur d'un véhicule en quête d'une place de stationnement roule sur l'aire de circulation et passe devant tous les emplacements de stationnement sans risquer de manquer un emplacement libre.

Les avantages et les caractéristiques de la présente invention ressortiront plus clairement de la description qui suit et qui se rapporte au dessin annexé, lequel en représente un mode de réalisation non limitatif.

Dans le dessin annexé :

- la figure 1 représente une vue en élévation et en coupe selon un plan vertical médian d'un mode de réalisation d'une construction à usage de parking automobile selon l'invention, lorsque ladite construction est enterrée.
- la figure 2 représente une vue en plan de l'étage supérieur par lequel entrent et sortent les véhicules.
- la figure 3 représente une vue plan d'un des étages inférieur de la même construction.
- la figure 4 représente une vue en plan du dessus de la même construction.

Si on se réfère à la figure 1 on peut voir qu'une construction à usage de parking automobile selon l'invention comporte plusieurs niveaux 1, 2, 3 et 4, chacun de ces niveaux, à l'exception du niveau le plus bas, ayant une partie en pente douce, respectivement 10, 20 et 30, permettant le passage d'un niveau au niveau inférieur et inversement. Cette partie en pente douce est réalisée non limitativement sur environ un quart de circonférence, mais peut être réalisée sur un secteur plus grand ou plus petit selon les dimensions de la

construction.

Chacun des niveaux 1, 2, 3 et 4 comporte en périphérie, disposés radialement, des emplacements de parking respectivement 11, 21, 31 et 41 qui peuvent être soit de simples marquages au sol, soit des boxes avec ou sans portes abattantes.

La construction selon l'invention comporte en son centre une colonne technique 6 laquelle peut contenir différents aménagements non représentés tels par exemple un ascenseur ou un escalier.

Entre la colonne centrale 6 et les emplacements de périphériques 11, 12, 13 et 14 la construction comporte une aire de circulation 5 dans les deux sens permettant la descente et la montée des véhicules afin d'atteindre l'emplacement de stationnement.

Si on se réfère également à la figure 2 on peut voir que l'entrée des véhicules s'effectue par deux ouvertures 12 et 13 pratiquées dans le niveau 1 donnant accès à l'aire de circulation 5, la sortie s'effectuant par l'ouverture 13.

L'aire de circulation 5 dans la partie 10 du niveau 1 comporte une partie 51 en pente douce permettant au véhicules de passer au niveau 2.

On peut également voir que la construction comporte une cage d'escalier 60 permettant aux conducteurs des véhicules en stationnement de sortir du parking ou d'accéder aux différents niveaux.

Si on se réfère maintenant à la figure 3 on peut voir que l'aire de circulation 5 des niveaux inférieurs 2 et 3 comporte comme au niveau 1 une partie en pente douce, respectivement 52 et 53, permettant l'accès respectivement aux niveaux 3 et 4.

L'aire de circulation 5 est percée d'ouvertures 54 fermées par des grilles 55 permettant la passage de la lumière et la circulation d'air, et avantageusement au conducteur d'un véhicule montant de voir un véhicule circulant au niveau supérieur en train de descendre.

Si on se réfère maintenant à la figure 4 on peut voir que dans le cas d'une construction enterrée le niveau supérieur 7 de cette construction peut être aménagé et comporter par exemple une aire de jeux 70 et de la végétation 71, la partie centrale 72 en regard de la colonne centrale 6 et de l'aire de circulation 5 étant percée d'ouvertures 73 fermées par des plaques 74 de béton translucide laissant diffuser la lumière extérieure à l'intérieur de la construction.

Il va de soi que la présente invention ne saurait être limitée à la description qui précède d'un de ses modes de réalisation, susceptible de subir un certain nombre de modifications sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

## Revendications

1. Construction à usage de parking automobile en hauteur au-dessus ou en-dessous du sol, caractérisée en ce qu'elle est en forme de tour ronde, ou ovale, à plusieurs niveaux (1, 2, 3, 4) dont au moins une partie (10, 20, 30) est hélicoïdale en pente douce, et comportant chacun d'une part en périphérie et radialement des emplacements de parking (11, 21, 31, 41), et d'autre part une aire de circulation (5) dans les deux sens autour d'une colonne centrale (6), ladite aire de circulation (5) étant percée d'ouvertures (54) fermées par des grilles (55).  
5
- 10
- 15
- 20
- 25
- 30
- 35
- 40
- 45
- 50
- 55

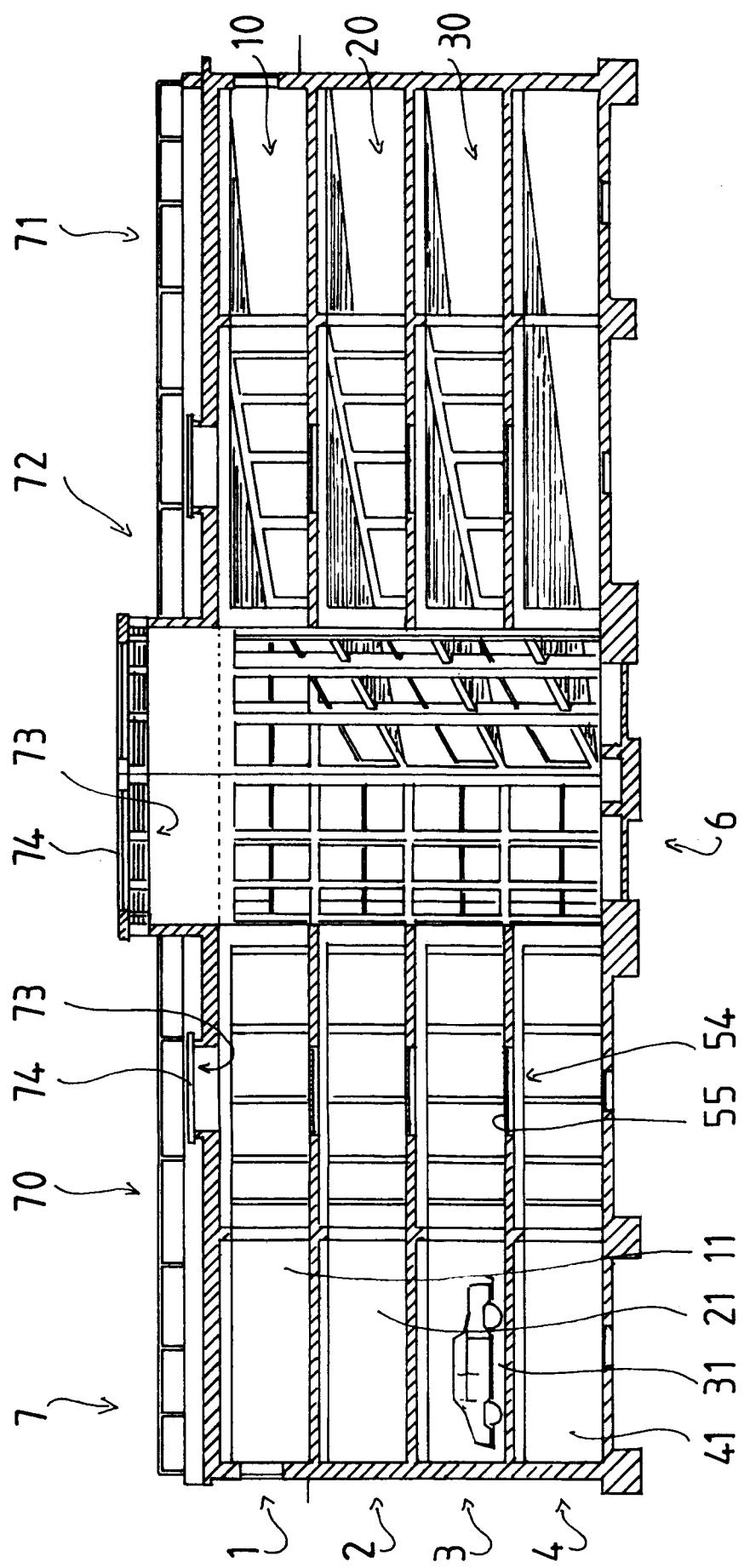


Fig. 1

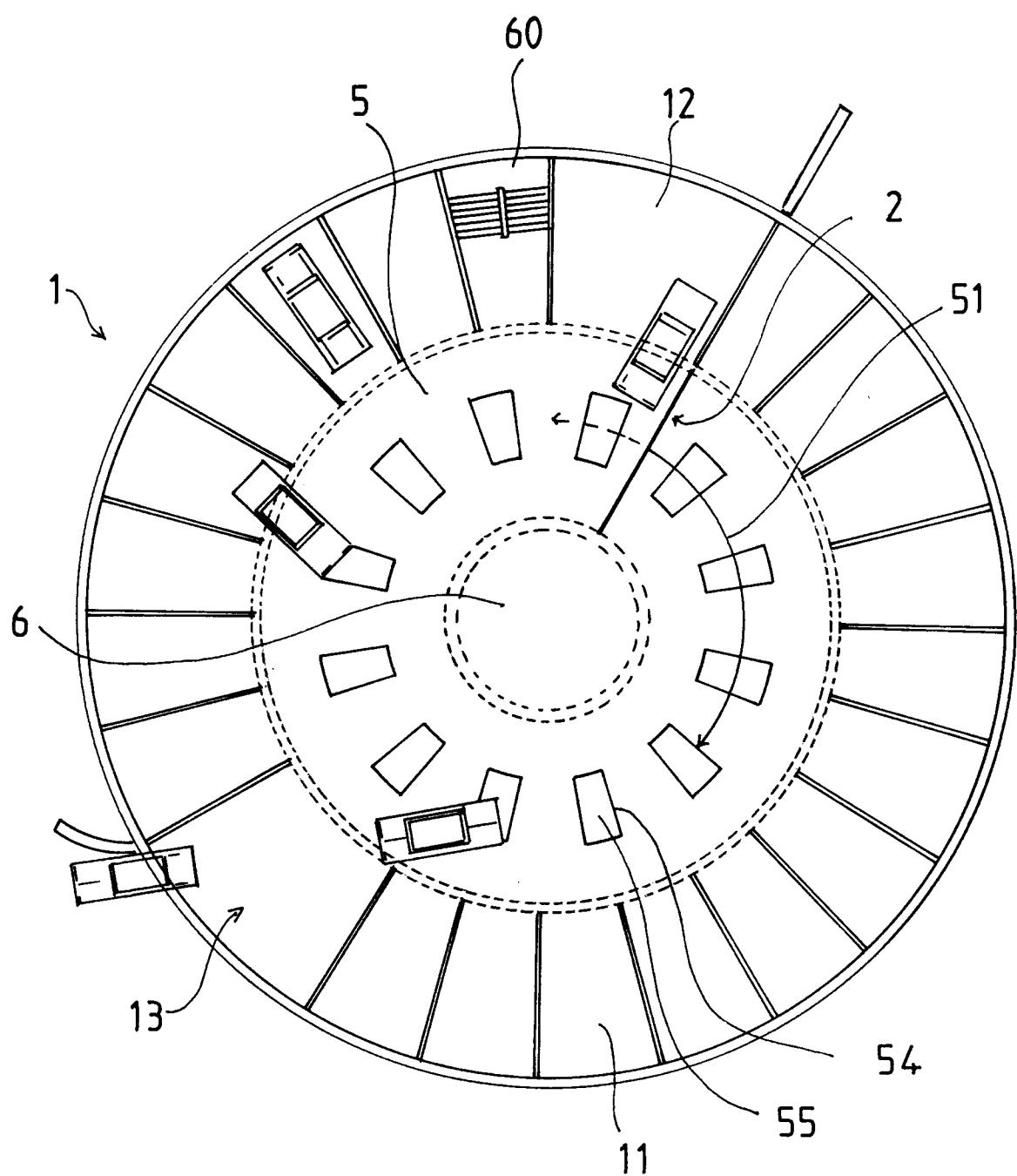


Fig. 2

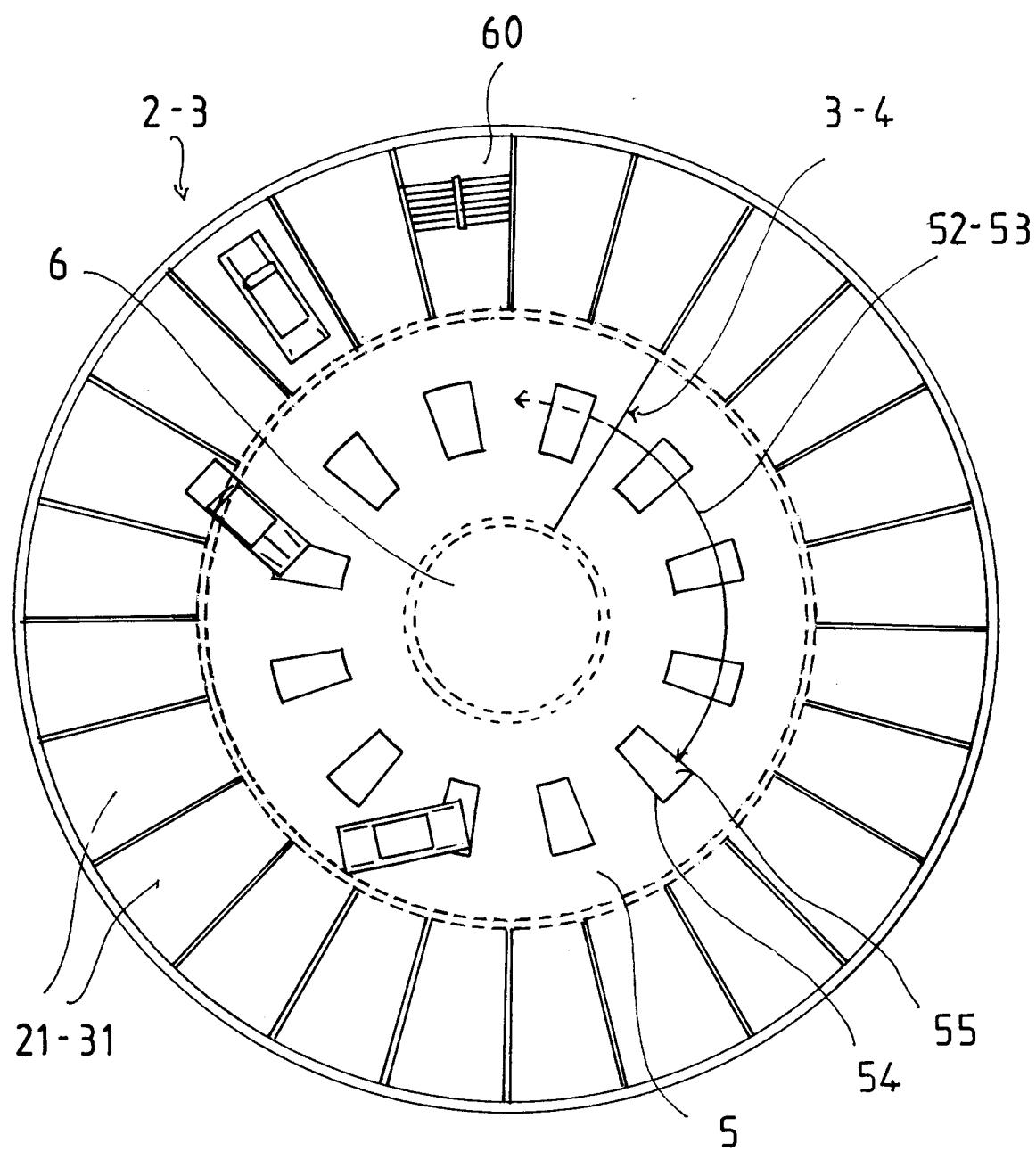


Fig. 3

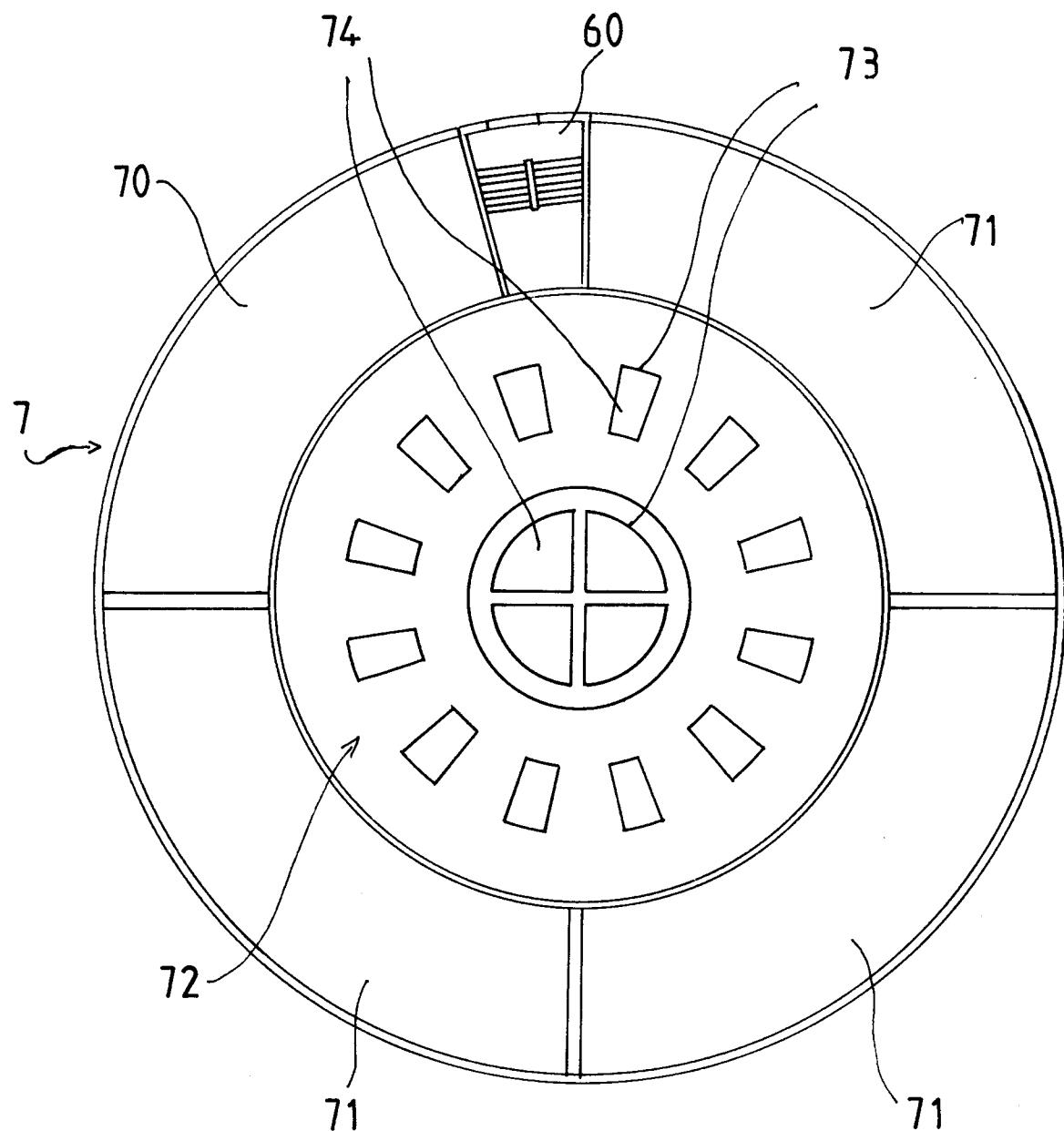


Fig. 4



Office européen  
des brevets

## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 94 44 0011

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	FR-A-1 508 831 (ITEN) * page 1, colonne de droite, ligne 17 - page 2, colonne de gauche, ligne 33 * * page 2, colonne de droite, ligne 31 - ligne 34; figures 1-3 * ---	1	E04H6/10
A	FR-A-595 244 (MÜLLER) * page 2, ligne 47 - ligne 65; figures 1-4 * ---	1	
A	DE-A-35 19 519 (STEEB) * page 11, ligne 1 - ligne 25 * * page 14, ligne 4 - ligne 15; figures 1,4 * ---	1	
A	US-A-1 538 341 (LANCASTER & AL) ---		
A	DE-A-19 51 135 (GOSSEN) ---		
E	FR-A-2 694 588 (BITTLER) * le document en entier * -----	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			E04H
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	11 Juillet 1994	Porwoll, H	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			